

Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes handicapés en Europe, une priorité forte 2009 du Programme européen Jeunesse en Action

Chaque année, la Commission européenne fixe des priorités dans le cadre du Programme européen Jeunesse en Action. En 2009, il s'agira notamment de faciliter l'intégration des jeunes atteints d'un handicap et d'encourager les échanges entre jeunes handicapés et jeunes valides.

Cofinancé par l'Union européenne jusqu'en 2013, le PEJA, programme d'éducation non formelle, s'adresse à tous les jeunes 13-30 ans ; sans condition de formation ou de qualification. Le PEJA concerne plus de 30 pays européens de l'Union européenne, ses "voisins" et d'autres pays "partenaires dans le reste du monde". Riche en possibilités, il favorise les rencontres de groupes, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays et aide les jeunes à réaliser leurs projets collectifs. Avec les projets « Jeunesse pour la Démocratie » et les « Séminaires de jeunes », le PEJA donne l'opportunité aux jeunes de s'engager dans la vie locale, de discuter avec les élus et des associations, sur les sujets qui les concernent. Il prévoit également des actions de formation et de soutien à l'attention des animateurs et structures de jeunesse pour permettre la faisabilité et développer la qualité des projets.

Depuis le lancement du programme en 2007, plus de 7000 jeunes participent, chaque année, en France, aux différentes actions du PEJA (dossiers gérés par l'Agence française). Priorité est également donnée aux jeunes avec moins d'opportunités.

Déjà plusieurs projets soutenus par le programme en France ont favorisé **la participation de jeunes handicapés dans les différentes actions ou la réflexion et les échanges de pratiques lors de séminaires ou de formations réunissant des acteurs de jeunesse sur des thématiques** (ex : sport et handicap, accessibilité, sensibilisation du public...).

dont par exemple :

- "Roule ma poule", une rencontre portée par Pistes Solidaires (Provence Alpes Côte d'Azur) qui a permis aux 30 jeunes handicapés et valides venant de 5 pays européens de prendre conscience de la réalité du quotidien du public des personnes handicapées
- "Citoyenneté européenne sans barrières", une rencontre franco-italienne organisée par l'Association des Paralysés de France en juillet prochain (Haute-Normandie).
- La Nuit tactile, une initiative de jeunes dont l'objectif était la mise en place d'ateliers d'expression corporelle mixant des jeunes artistes et un public de jeunes adultes malvoyants autour du thème de la lumière (Alsace)
- Le projet d'envoi de service volontaire européen (SVE) de court terme d'une jeune malvoyante au Royaume-Uni avec le soutien et l'accompagnement de l'association francilienne Views
- Le projet d'accueil de Service Volontaire Européen innovant proposé par la Maison de la Chapelle des Pots (Poitou-Charentes) pour créer ensemble avec les jeunes handicapés mentaux résidents une signalétique adaptée à leurs besoins dans l'établissement.
- Un séminaire porté par l'association bretonne Epal pour construire des partenariats durables et des projets d'échanges de jeunes de qualité avec d'autres organisations européennes. Objectif : mener une réflexion sur l'intégration et la participation du public de jeunes handicapés dans des rencontres européennes

L'Agence française (Afpeja), dans l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) est chargée, au nom de la Commission européenne, de la mise en œuvre du Programme en France. Elle s'appuie sur le réseau des Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports (DRDJS et DDJS) en particulier sur les correspondants « PEJA » chargés d'informer et d'accompagner les jeunes dans le montage de leur dossier.

Selon les actions, les dossiers de demande de subvention peuvent être déposés par des groupes de jeunes ou par des organismes à but non lucratif. *Cinq dates de dépôt par an : 1^{er} février, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} septembre, 1^{er} novembre... pour un projet débutant minimum trois mois après la date de dépôt.*

Le PEJA peut apporter un soutien financier supplémentaire pour la prise en charge de frais exceptionnels pour l'ensemble des coûts directement liés à la participation du public handicapé ainsi qu'un tutorat renforcé pour les projets d'envoi ou d'accueil de jeunes dans le cadre du Service Volontaire Européen.

L'Afpeja propose également des formations, un soutien à la recherche de partenaires et facilite la mise en relation avec d'autres bénéficiaires.

Pour en savoir plus sur le Programme européen Jeunesse en Action, consultez le site internet de l'Afpeja www.jeunesseenaction.fr ou contacter le correspondant PEJA de votre DRDJS.